

Rapport du Président

Séance Publique du mercredi 5 décembre 2012

Service instructeur Mission Grands Equipements

Service consulté

3*m* Commission - N° (6-20126-3-4

BP 2013 INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION

Résumé: Le présent rapport propose d'inscrire 6 762 000 € au Budget Primitif au titre du développement et de la modernisation des grandes infrastructures de transport et de communication pour l'exercice 2013.

La Mission des Grands Equipements présente pour les infrastructures de transport et de communication un projet de budget pour l'exercice 2013 qui s'élève au total à 6 762 000 €.

6 505 000 € sont consacrés aux dépenses d'investissement (344 000 € pour le programme A092 « Transports interurbains » et 6 161 000 € pour le programme A093 « Infrastructures de transport ») et 257 000 € aux dépenses de fonctionnement.

A. CREDITS DE PAIEMENT

I. EN INVESTISSEMENT (6 505 000 c)

1. Programme A092 « TRANSPORTS INTERURBAINS »: 344 000 €

Le programme A092 concerne uniquement l'opération Tram-Train Mulhouse Vallée de la Thur. L'opération est achevée et Réseau Ferré de France doit nous transmettre son décompte général des dépenses.

2. Programme A093 « INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT »: 6 161 000 €

a) LGV Est Européenne - 2ème phase travaux (3 746 000 €)

Les travaux relatifs à la seconde phase de la LGV Est consistent à réaliser le tronçon reliant Baudrecourt à Vendenheim, soit 135 km de voie ferrée. Les travaux d'équipements ferroviaires ont été lancés en 2012 et la mise en service est prévue en 2016.

Une inscription de crédits à hauteur de 3 746 000 € est sollicitée.

Cette opération a fait l'objet d'une ouverture de programme en 2009.

b) Branche Est de la LGV Rhin-Rhône – 2^{ème} phase études (550 600 €).

La seconde phase de la LGV Rhin-Rhône est destinée à relier Genlis à Villers-les-Pots sur 15 km et Petit-Croix à Lutterbach sur 35 km.
Les études de projet et d'aménagement et les acquisitions foncières doivent s'achever en 2013 et une inscription de 550 600 € est sollicitée.

c) Réseau départemental haut débit (850 000 €).

850 000 € sont demandés pour solder les opérations de montée en débit menées sur onze communes rurales qui étaient particulièrement mal couvertes par l'Internet.

d) Très haut débit (500 000 €).

Par délibération du 12 octobre dernier, le Département s'est engagé, aux côtés de la Région Alsace et du Département du Bas-Rhin, à mener une politique commune d'aménagement numérique très haut débit. Les études d'avant-projet sommaire vont être lancées en 2013 pour préciser la nature des infrastructures à créer ainsi que les tracés, et pour chiffrer les investissements à réaliser. A cet effet, une inscription de 500 000 € est demandée.

L'ouverture de l'autorisation de programme afférente à cette politique est demandée au point B.

 e) Raccordement ferroviaire de l'EuroAirport (EAP): co-financement de la procédure de concertation (40 000 €).

A l'issue des études préalables du projet de raccordement ferroviaire de l'EAP, la Commission Nationale du Débat Public a demandé l'engagement d'une procédure de concertation sur le projet.

Pour assurer le co-financement de cette dernière, qui bénéficie d'une autorisation de programme ouverte en 2012, l'inscription d'une enveloppe de crédits de 40 000 € est sollicitée.

f) Train Thur Doller Alsace (136 900 €).

Le Contrat de Territoire de Vie Thur Doller prévoit un programme annuel d'investissement dédié au projet du « Train touristique de la Doller » jusqu'en 2013. Ce projet concerne la rénovation et l'entretien des voies ferrées et des bâtiments relatifs à la ligne ferroviaire reliant Cernay à Sentheim. Une première subvention a été versée en 2012 et 136 900 € sont demandés en 2013 correspondant au solde de l'autorisation de programme ouverte.

g) Aérodrome de Mulhouse-Habsheim (50 000 €).

Le Département participe aux frais d'investissement du Syndicat Mixte de l'aérodrome de Mulhouse Habsheim à hauteur de 30 %. Au titre de l'année 2013, une inscription de 50 000 € est sollicitée.

L'ouverture de programme afférente est demandée au point B.

- h) Opérations qui relèvent du Contrat de Projets 2007-2013.
- ✓ Port de Colmar/Neuf-Brisach (87 500 €).

Dans le cadre du Contrat de Projets, le Département s'était engagé à participer aux investissements du port de Colmar/Neuf-Brisach à hauteur de 450 000 €. La quasi-totalité de cette enveloppe a été utilisée pour l'achat d'une grue portuaire. Une inscription de 87 500 € est demandée en 2013 correspondant au solde de l'enveloppe dédiée et servira à l'acquisition d'un chariot élévateur.

L'autorisation de programme relative à cet investissement a été délibérée lors de la décision modificative budgétaire n°1 en 2010.

 ✓ Raccordement ferroviaire de l'EuroAirport (EAP): études d'avant projet sommaire (200 000 €).

Parallèlement à l'ouverture d'une procédure de concertation souhaitée par la Commission Nationale du Débat Public, les partenaires du projet, dont notre propre collectivité, ont engagé les discussions visant à démarrer les études d'avant-projet sommaire (APS) et à financer ces dernières.

A titre provisionnel, l'inscription d'un crédit de 200 000 € est sollicitée pour ces études APS dans le cadre d'une autorisation de programme de 900 000 € dont l'ouverture est demandée au point B. Lorsque le plan de financement sera définitivement arrêté, la convention correspondante sera bien entendu soumise à la Commission Permanente.

II. EN FONCTIONNEMENT (257 000 €)

- a) Les cotisations aux associations (30 900 €)
- Association Trans Europe TGV Rhin-Rhône Méditerranée.
- Association TGV Est Européen,
- Association de promotion du raccordement ferré de l'EuroAirport, EAP EXPRESS,
- Observatoire Régional des Transports et de la Logistique d'Alsace (ORTAL),
- Consortium international pour le développement des voies navigables.
- Association des Villes et Collectivités pour les communications électroniques et de l'Audiovisuel (AVICCA).
- Association Saone Rhin Voie d'Eau 2010.

b) Les études (120 100 €).

Une enveloppe de crédits de 120 100 € est sollicitée pour les études qui seront réalisées en 2013 (études aménagements numériques et décentralisation des ports rhénans).

- c) Subvention de fonctionnement en faveur des aérodromes (100 000 €).
- ✓ Aérodrome de Mulhouse-Habsheim (60 000 €)

A l'instar des années précédentes, une aide de 60 000 € est demandée au titre des frais de fonctionnement de cet aérodrome.

✓ Aérodrome de Colmar-Houssen (40 000 €)

Une aide de 40 000 € est proposée au titre des dépenses de fonctionnement pour cette infrastructure gérée par la Société de l'Aéroport de Colmar en qualité de délégataire de service public.

d) Redevances (6 000 €).

Une inscription de 6 000 € est demandée pour le réglement des redevances radio fréquences de l'ARCEP qui seront intégralement compensées par une recette provenant de Haut-Rhin Télécom conformément au contrat de concession relatif à l'exploitation du réseau départemental de communications électroniques à haut débit.

B. LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Pour l'exercice 2013, trois autorisations de programme (2013-A093) sont demandées pour un montant global de 1 550 000 €.

a) Raccordement ferroviaire de l'EuroAirport (900 000 €).

Une autorisation de programme de 900 000 € est demandée pour le cofinancement des études d'avant projet sommaire du raccordement ferroviaire de l'EuroAirport, opération inscrite au Contrat de Projets.

b) Très haut débit (600 000 €).

Conjointement avec la Région Alsace et le Conseil Général du Bas-Rhin, notre collectivité a décidé de s'engager dans une politique visant à installer progressivement le très haut débit sur tout le territoire alsacien. La première étape opérationnelle porte sur le lancement des études d'avant projet sommaire. Pour apporter notre contribution au financement de ces dernières, l'ouverture d'une autorisation de programme de 600 000 € est sollicitée.

c) Aérodrome de Mulhouse Habsheim (50 000 €).

Le Conseil Général étant membre du syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim, il contribue à hauteur de 30 % aux dépenses d'investissement et une demande d'autorisation de programme de 50 000 € est demandée à ce titre pour l'exercice 2013.

C. LES RECETTES

Les recettes s'élèvent à 1 139 515 € qui se répartissent ainsi :

- 411 000 € sont attendus dans le cadre du raccordement en très haut débit des communes situées en zone rurale (programme FEADER). Il s'agit du solde de la participation des communes;
- pour le même projet, une subvention européenne de 722 515 € a été sollicitée ;
- 6 000 € sont prévus au titre du remboursement des redevances dues à l'ARCEP.

En conclusion, je vous propose :

- d'ouvrir, en autorisation de programme sur le programme A093,
 - 900 000 € au titre des études d'avant-projet sommaire du projet de raccordement ferroviaire de l'EuroAirport;
 - 600 000 € au titre de la politique d'aménagement numérique très haut débit ;
 - 50 000 € au titre des dépenses d'investissement de l'aérodrome Mulhouse Habsheim;
- d'inscrire au budget 2013 en crédits de paiement :

En investissement:

- 344 000 € sur le programme « Transports interurbains » A092 ;
- > 6 161 000 € sur le programme « Infrastructures de transport » A093.

En fonctionnement:

- ≥ 257 000 €.
- d'inscrire 1 139 515 € en recettes soit 1 133 515 € en section d'investissement et 6 000 € en section de fonctionnement;
- d'accepter le versement des aides selon les éléments votés dans ce rapport et de m'autoriser à signer les conventions de financement correspondantes;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi des différents projets.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER